

Réunion du Comité de Pilotage Du S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis

Lieu : Valenciennes

Date : mardi 29 juin 2010

Participants :

Industries

- Philippe STAHL, EDF Centre de Production Thermique Bouchain
- Vincent VERNOTTE, Centrale d'Hornaing (SNET Hornaing)

Associations

- Pierre BORDEYNE, Denain Ecologie
- Gaston COCHETEUX, Après

Collectivités

- Olivier CARDOT, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Administration

- Laurent CHAUVEL, DREAL
- Stéphanie LAMAND, DREAL
- Christian VINCQ, DREAL
- Françoise LEBRUN, Secrétaire S3PI
- Laurent ALLEMAN, Ecole des Mines
- Hélène DU CREST, ARS
- Olivier GRARD, ARS

Personnes qualifiées

- Francis DOUAY, ISA
- Jean-Marie HAGUENOER, Université Lille 2
- Tiphaine DELAUNAY, ATMO
- Christophe HEYMAN, CIRE

Personne invitée

- Christelle LE DEVEHAT, BURGEAP

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Etude sanitaire sur la zone d'Hornaing-Bouchain

Christelle LE DEVEHAT est invitée par le S3PI pour présenter les premiers résultats de l'étude sanitaire réalisée par BURGEAP. La personne chargée du dossier S3PI à la DREAL étant en arrêt de travail, Laurent CHAUVEL en assure le suivi de manière intérimaire.

a. Phase 1 : inventaire

Christelle LE DEVEHAT rappelle que le but de l'étude est d'établir un inventaire qualitatif et quantitatif des substances émises.

La première contrainte consiste à distinguer les pollutions d'origine industrielle des pollutions liées au « bruit de fond », tels que le trafic et les pollutions historiques. L'étude s'est portée sur 23 sites industriels répartis sur 15 km². Une base de données a spécialement été créée par BURGEAP pour collecter les informations.

Les industriels ont été invités dans un premier temps à indiquer les mesures de différentes substances émises et à caractériser le type d'émission (atmosphérique, canalisée, diffuse). BURGEAP a assuré par la suite une analyse critique de ces données en s'appuyant sur la littérature et sur les dossiers de la DREAL. Il a enfin été demandé aux industriels de valider la synthèse critique réalisée par BURGEAP afin que l'information puisse être diffusée au S3PI. Pour le moment, seuls 3 sites l'ont effectué.

Laurent ALLEMAN estime qu'il ne s'agit pas d'une validation de l'information mais d'une consolidation dans la mesure où les données recueillies n'ont pas réellement été contrôlées. En l'occurrence, la corrélation entre la base de données de BURGEAP et les dossiers de la DREAL porte dans les deux cas sur des informations transmises par les industriels. Laurent CHAUVEL explique que les contrôles inopinés effectués à la demande de la DREAL permettent tout de même de s'assurer de la cohérence des données fournies par les industriels. La DREAL n'a toutefois pas les moyens d'assurer un contrôle continu. Qu'il s'agisse de validation ou de consolidation, elle porte dans tous les cas sur un ordre de grandeur et non pas sur une mesure précise.

Jean-Marie HAGUENOER juge important de prendre en compte d'éventuelles discordances et de définir un taux d'incertitude en plus de la marge d'erreur inhérente à l'étude. Pour Christelle LE DEVEHAT, l'analyse de l'incertitude se déroule à l'occasion de la phase de consolidation.

13 sites sur 23 ont renseigné la base de données. Des informations ont pu être obtenues pour 3 autres sites qui n'avaient pas rempli la base de données. En revanche, BURGEAP ne dispose d'aucune information pour 7 sites. Laurent CHAUVEL précise qu'un suivi est nécessairement effectué par la DREAL. Il vérifiera pourquoi le dossier des sites concernés n'a pas pu permettre d'extrapoler de données.

A Laurent ALLEMAN qui s'interroge sur le bruit de fond et les pollutions historiques, Laurent CHAUVEL explique que la présentation se concentre pour le moment sur les rejets

industriels. Christelle LE DEVEHAT précise par ailleurs que si le projet se situe encore pour le moment dans une phase de collecte de données, l'inventaire permettra de réaliser une modélisation. Il sera alors possible d'anticiper sur les émissions à venir. Le domaine d'études devra toutefois être alors élargi.

b. Substances d'intérêt sanitaire

Les substances d'intérêt sanitaire sont le SO₂, le NO₂, les COV non méthaniques et les particules. Les émissions de poussières, de HCl, de HF, d'ammoniac, de HAP, de H₂S et de métaux sont également mesurées. L'information sur les métaux concerne essentiellement le plomb et le cadmium. Les émissions de monoxyde de carbone et de méthane sont connues mais ne sont pas prises en compte dans les évaluations de risque sanitaire. Ces gaz ne sont en effet dangereux qu'en atmosphère confinée, ce qui ne concerne pas l'étude réalisée.

Les informations fournies datent pour la plupart de 2007. Il a semblé que cette année correspondait à une activité représentative. 7 700 tonnes de SO₂ sont émises annuellement. Il s'agit toujours d'émission par des sources canalisées. Les principaux émetteurs sont la SNET, le CPT de Bouchain et Saint-Gobain Glass.

Les émissions de la SNET varient peu de 2006 à 2008. Le choix de l'année de référence de 2007 est donc cohérent dans ce cas. Jean-Marie HAGUENOER note pour sa part que les mesures de 2007 sont systématiquement les plus faibles, en particulier pour le CPT de Bouchain où les émissions de SO₂ fluctuent énormément entre 2006 et 2008. Vincent VERNOTTE rappelle que l'émission de SO₂ des centrales thermiques est liée à l'activité et que le site de Bouchain a été à l'arrêt pendant quatre mois en 2007. Le choix de 2007 comme année de référence pose donc ici question.

Hélène DU CREST note d'ailleurs que l'année de référence diffère d'un industriel à l'autre. Les industriels reprennent parfois l'année la moins pénalisante sans pour autant justifier ce choix. Christelle LE DEVEHAT explique que les industriels avaient la possibilité de transmettre les données d'une autre année s'ils estimaient que leur activité était alors plus représentative de leur fonctionnement.

Laurent ALLEMAN considère que les critères retenus pour déterminer la période de référence sont scientifiquement contestables. Laurent CHAUVEL regrette pour sa part que les motivations du choix de l'année de référence n'apparaissent pas dans le rapport. Philippe STAHL estime quant à lui qu'il ne revient sans doute pas aux industriels de choisir eux-mêmes l'année de référence. Il rappelle par ailleurs que la réglementation imposera aux producteurs d'électricité de supprimer tout rejet de SO₂ en 2015. D'une manière générale, la réglementation risque d'être de plus en plus contraignante.

Il est décidé que les sites devront fournir la moyenne des substances émises de 2006 à 2008 et devront se justifier s'ils choisissent une période de référence différente.

Laurent CHAUVEL invite BURGEAP à lister les informations manquantes et propose que la DREAL prenne le relais pour relancer les industriels.

Christelle LE DEVEHAT reprend ensuite la présentation des émissions des substances d'intérêt sanitaire. Les principaux émetteurs de NO₂ sont également la SNET, le CPT de Bouchain et Saint-Gobain Glass. Sevelnord est pour sa part l'émetteur de COV le plus important.

Suite à une interrogation de Laurent ALLEMAN portant sur les méthodes de mesure, Christelle LE DEVEHAT explique qu'une distinction est opérée entre calcul théorique et véritables mesures. Stéphanie LAMAND note que les informations sont corrélées avec la déclaration annuelle GEREP. Laurent CHAUVEL estime que les déclarations sont cohérentes. Christian VINCQ reconnaît que les contrôles inopinés mettent parfois à jour certaines anomalies. Les pics d'émission sont dans tous les cas lissés dans le flux annuel.

Christelle LE DEVEHAT explique que les industriels n'ont pas tous communiqué les mêmes COV. La demande réglementaire est de mesurer les COV totaux, alors qu'il faudrait en fait pouvoir déterminer un prorata des substances émises. En dépit des relances, très peu d'industriels ont fourni les mesures spécifiques. L'évaluation des risques sanitaires permet toutefois de retrouver partiellement le détail non mesuré des COV. Naphtalène, triméthylbenzène et formaldéhyde se retrouvent notamment dans cette liste. Laurent CHAUVEL invite BURGEAP à lui transmettre un récapitulatif des relances afin que la DREAL puisse intervenir.

Laurent ALLEMAN suggère d'analyser une gamme de composés organiques afin de déterminer la répartition des différents COV. Jean-Marie HAGUENOER souligne pour sa part l'importance de mesurer les retombées au-delà du périmètre immédiat des sites industriels. Il estime en effet que l'exposition n'est pas suffisamment prise en compte.

Christelle LE DEVEHAT note que certaines collectes de COV paraissent étranges. Pour le CPT de Bouchain par exemple, le détail des COV repris dans l'ERS est nettement inférieur au COV mentionné dans l'IRE de 2007. Laurent CHAUVEL clarifiera ce point avec les agents de la DREAL. Il pourrait s'agir d'une simple erreur de retranscription.

Le dernier point des substances d'intérêt sanitaire concerne les particules. Les industriels en ont rejeté 620 tonnes. Christelle LE DEVEHAT reconnaît qu'ici aussi, le problème persiste pour déterminer les tailles, les sources et les compositions.

c. Problèmes identifiés

Christelle LE DEVEHAT détaille différents problèmes révélés par l'étude sanitaire de BURGEAP. La SNET ne mentionne par exemple aucune émission de poussières dans la base de données. L'incinérateur Procyrdhim ne déclare pour sa part aucun rejet de COV. Ces différentes incohérences poseront problème pour valider les modèles.

Les participants relèvent d'autres incongruités. La méthode de calcul a changé en 2008 alors que les valeurs retenues datent de 2007. De plus, la répartition entre Chrome 3 et Chrome 6 semble douteuse (sous estimation du chrome VI pour la SNET, utilisation d'un ratio optimiste par rapport à ce qui est présenté dans la littérature). Par ailleurs, l'émission d'étain déclarée par Saint-Gobain Glass est particulièrement faible au regard de son activité (proces par bain d'étain). Enfin, il n'est pas possible de déterminer l'émission d'arsenic puisqu'elle est mesurée avec deux autres substances.

La DREAL réalisera la synthèse de ces différentes remarques afin de relancer les industriels par un document global.

d. Les émissions non industrielles

Laurent ALLEMAN rappelle que les pollutions historiques devront être correctement analysées sous peine d'établir des modèles inappropriés. Christelle LE DEVEHAT indique que certaines données ont déjà été collectées, notamment les mesures de plomb et de cadmium. Francis DOUAY suggère de se référer à la base de données sols régionale plutôt que nationale.

Christelle LE DEVEHAT signale également qu'ATMO a mesuré les émissions agricoles autour de Saint-Omer et de Lille. Elle note que le lindane s'y retrouve, alors qu'il est interdit. Tiphaine DELAUNAY suggère d'intégrer les concentrations d'ammoniac dans l'étude et précise que le cadastre dispose de cette information.

Les données issues du cadastre des émissions ATMO ont également permis de mesurer les pollutions dues au trafic. Une attention particulière devra être portée sur le benzène. La quantification des émissions atmosphériques du trafic maritime est quant à elle difficile à mettre en œuvre. Il s'agit davantage d'estimation théorique.

Christophe HEYMAN propose de s'intéresser également aux incinérations sauvages ainsi qu'aux incendies accidentels. Hélène DU CREST juge également important d'établir l'historique de ces événements particuliers. Selon Francis DOUAY, cet inventaire permettra de mesurer le taux d'incertitude et de comprendre certaines incohérences. De plus, dresser l'inventaire coûtera moins cher que de mesurer sur le terrain. Laurent CHAUVEL suggère de se référer aux bases de données BARPI et BASIAS ainsi qu'aux documents du BRGM.

e. Continuation du travail du comité de pilotage

Laurent CHAUVEL propose aux membres de se réunir à nouveau au début de l'automne, après la collecte et la collation des diverses informations complémentaires. Il rappelle que cette réunion a notamment permis de modifier la période de référence prise en compte.

Pierre BORDEYNE estime qu'il aurait été préférable d'associer les associations à la méthodologie de la base de données créée par BURGEAP. Il regrette également que le comité de pilotage du S3PI se positionne davantage dans le suivi que dans la proposition. Philippe STAHL note pour sa part la DREAL est restée ouverte à la discussion.

Olivier CARDOT souhaite quant à lui que la rencontre prévue entre l'association Après, le S3PI, et les élus ait bien lieu afin de clarifier le rôle du S3PI et de remobiliser les élus. Il suggère la mise en place d'une charte de concertation. D'une manière plus générale, il invite le S3PI à se doter de moyens de communication plus efficaces.